

ACCORD RÉGIONAL DE RADIODIFFUSION DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Signé à la Havane, le 13 décembre 1937

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I. BUT ET PORTÉE DE CET ACCORD.....	5
II. TECHNIQUE.....	5
III. NOTIFICATIONS ET LEURS EFFETS.....	23
IV. ARBITRAGE.....	24
V. RATIFICATION, EXÉCUTION ET DÉNONCIATION.....	25
VI. DATE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE L'ACCORD.....	27
VII. ADHÉSION.....	27

ANNEXES

APPENDICE I.—PRIORITÉ DE L'USAGE DES VOIES LIBRES POUR DES STATIONS DES CLASSES I ET II.....	29
Tableau I.....	29
Tableau II.—Stations de la Classe I-A (Canada, Cuba et Mexique).....	29
Tableau III.—Stations de la Classe I-B.....	31
Tableau IV.—Stations de la Classe II.....	31
Tableau V.—Stations de la Classe II sur voies régionales (Cuba et Terre-Neuve).....	33
Tableau VI.—Conditions spéciales concernant les États-Unis d'Amérique.....	33
Tableau VII.—Conditions spéciales concernant l'usage des 1010 kc/s. par Cuba et le Canada.....	35
Tableau VIII.—Conditions spéciales concernant le Canada.....	35
APPENDICE II.—SERVICE PROTÉGÉ ET INTERFÉRENCE.....	35
Tableau I.—Périmètre de service protégé et intensités d'interférence admissibles pour les stations de radiodiffusion.....	35
APPENDICE III.—INTERFÉRENCES SUR VOIES ADJACENTES.....	37
Tableau I.—Interférences sur voies adjacentes.....	37
APPENDICE IV.—GRAPHIQUES DE L'ONDE TERRESTRE.....	36
APPENDICE V.—GRAPHIQUES DE L'ONDE RÉFLÉCHIE.....	37
APPENDICE VI.—TABLEAUX DE DISTANCES EN MILES.....	39
Tableau I.—Distances en milles exigées entre des stations de radiodiffusion qui sont sur la même voie pour les services de jour.....	41
Tableau II.—Distance en milles exigée à partir de la frontière d'un pays où est située une station de la Classe I-A, pour l'exploitation pendant le jour d'une station de la Classe II occupant la même voie.....	41
Tableau III.—Distance en milles exigée entre les stations de radiodiffusion établies sur des voies adjacentes, pour l'exploitation de jour et de nuit.....	43
Tableau IV.—Intervalle en milles requis entre des stations de radiodiffusion qui sont sur la même voie, pour les services de nuit.....	47
Tableau IV-A.—Classe I-B. Doit protéger d'autres stations de la classe I-B, comme l'indique le Tableau suivant.....	47
Tableau IV-B.—Classe II. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le Tableau suivant.....	47
Tableau IV-C.—Classe III-A. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le tableau suivant.....	47
Tableau IV-D.—Classe III-B. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le tableau suivant.....	49
Tableau IV-E.—Classe IV. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le tableau suivant.....	49
Tableau IV-F.—Intervalle que doivent observer les stations des Classes I-A et I-B pour obtenir la protection recommandée pour les stations de la Classe II. (Périmètre de l'onde de surface 2.5 mv/m.).....	49
Tableau IV-G.—Intervalle que doivent observer les stations des Classes III-A et III-B pour obtenir la protection recommandée pour une station de la Classe IV. (Périmètre de l'onde de surface 4.0 mv/mc.).....	49
APPENDICE VII.—PRINCIPES DE GÉNIE POUR L'EMPLOI DES VOIES RÉGIONALES PAR LES STATIONS DE LA CLASSE II, D'APRÈS LES DISPOSITIONS DE LA SECTION C 5 C.....	51